

2. Les demandes de permis faites par des transporteurs aériens sont examinées suivant les règles générales de la Commission canadienne des transports. Cela comprend la publication d'un avis public et la possibilité pour des compagnies aériennes et d'autres personnes ou compagnies intéressées d'intervenir contre le demandeur ou en sa faveur et permet au demandeur de compter sur ces interventions. La Commission peut, si elle le désire, tenir une audience sur la demande et les informations le concernant. La délivrance d'un permis est régie par le paragraphe 16(3) de la loi sur l'aéronautique: la Commission ne doit pas délivrer de permis de ce genre, à moins qu'elle ne soit convaincue que le service aérien commercial projeté est et sera requis pour la commodité et les besoins présents et futurs du public.

***L'INDEMNISATION POUR LA RAGE—ONTARIO ET QUÉBEC**

Question n° 2684—M. Laprise:

1. Depuis quand existe l'accord sur l'indemnisation des propriétaires d'animaux morts de la rage entre le gouvernement fédéral et a) celui de la province de Québec, b) celui de la province de l'Ontario?

2. Quel montant annuel le gouvernement a-t-il versé à chacune des provinces pour chaque catégorie d'animaux visée par cette mesure?

3. De quelle manière dispose-t-on des carcasses d'animaux dont l'abattage et l'indemnisation ont été ordonnés par les inspecteurs ou les vétérinaires à l'emploi du gouvernement?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la partie 1: a) le 31 janvier 1963; b) le 1^{er} juillet 1960. Monsieur l'Orateur, étant donné le nombre de versements en cause, j'aimerais, avec la permission de la Chambre et la vôtre, que la réponse à la partie 2 soit lue d'office et insérée à la suite.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse à la partie 2:*]

M. Reid: 2. Nous ne tenons pas de dossiers des versements par catégories d'animaux. Toutefois, voici les dépenses annuelles par provinces.

	Ontario	Québec
1960-1961	\$ 7,788	
1961-1962	12,814	
1962-1963	20,447	
1963-1964	19,657	\$13,468
1964-1965	12,956	6,033
1965-1966	37,805	9,327
1966-1967	28,797	4,307
1967-1968	17,197	5,230
1968-1969	49,991	4,944
1969-1970	41,505	7,900
1970-1971	39,339	3,753
1971-1972	35,563	4,465
1972-1973	47,406	9,281
1973-1974	44,015	10,891
1974-1975	63,644	14,771

Quant à la partie 3, voici la réponse: des instructions sont données pour l'enterrement des carcasses.

Questions au Feuilleton

LES DÉGÂTS DES INONDATIONS

Question n° 2801—M. Howie:

Le gouvernement envisage-t-il l'emploi d'ingénieurs militaires chargés d'étudier et de combattre les inondations dans les régions qui en subissent souvent les dommages?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Non.

LE CONCOURS N° 75-4400-1(18) DE LA CFP

Question n° 2807—M. Herbert:

Au sujet du concours n° 75-4400-1(18) de la Commission de la Fonction publique, a) combien de postes étaient vacants lorsque ce concours a été annoncé, b) combien de demandes d'emploi ont été reçues, c) les postes ont-ils tous été pourvus, d) le concours en question est-il toujours ouvert?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: a) Il y avait 14 postes vacants quand le concours a été annoncé, le 26 mars 1975. Au 23 juin, il y en avait 40 de plus. b) 800 demandes d'emploi ont été reçues. c) À ce jour, sur les 54 vacances, 24 ont été comblées. d) Ce concours est ouvert jusqu'au 31 décembre 1975.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

***LES APPELS D'OFFRES DE DRAGAGE**

Question n° 1808—M. Forrestall:

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'appels d'offres publics de dragage ont été lancés au Canada?

2. Dans chaque cas, a) quel soumissionnaire a-t-on choisi et quel était le montant de son offre, b) d'autres offres ont-elles été présentées (i) par qui (ii) pour quel montant?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de contrats ont été accordés sans appel d'offres de dragage au Canada?

4. Dans chaque cas, a) à combien s'élevaient-ils, b) pourquoi n'a-t-on pas lancé d'appel d'offres?

5. Quels sont les nom et adresse des sociétés au Canada, inscrites au ministère des Approvisionnements et Services ou de tout autre ministère et ayant exprimé le désir de présenter une soumission de dragage ou de travaux maritimes connexes au gouvernement?

6. Dans chaque cas, le gouvernement est-il certain qu'il n'existe aucun rapport commercial entre les sociétés concurrentes?

(Le document est déposé.)

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le leader du gouvernement à la Chambre au sujet des questions n°s 1738 et 1739, marquées d'un astérisque. J'ai dû attendre quatre mois et demi et intervenir auprès de lui la semaine dernière pour obtenir une réponse. Je constate aussi qu'il s'agit de questions marquées d'un astérisque et que nous devons nous contenter d'un dépôt de documents alors que, par courtoisie et en raison de leur importance, il faudrait au moins les annexer au harsard. Je puis toutefois comprendre que le gouvernement tient à continuer de dissimuler dans cette affaire.